

ANTICIPER CONVAINCRE PARTAGER

Pour ce cinquième numéro, l'@CP revient sur notre assemblée générale qui s'est tenue à Paris au Pavillon Royal les 8 et 9 novembre 2018.

Ces deux journées, qui ont regroupé plus de 350 personnes, ont été intenses, riches d'échanges et de convivialité.

Elles ont été rythmées par les actualités, le rapport moral et financier du Président ; les présentations métiers, réseau et management ; des courts focus sur des sujets variés : PRS, amendes et communication de l'ACP ; les élections et l'actualité de nos partenaires.

La première journée a été clôturée par les discours de Lionel Le Gall et Bruno Parent.

Notre Président a rappelé avec force notre attachement au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable et au maintien de la responsabilité personnelle et pécuniaire.

Il a ensuite indiqué que le protocole PPCR et le management n'étaient pas à la hauteur des attentes des cadres, a souligné les insuffisances de nos applications informatiques et proposé des simplifications.

Enfin, notre Président a demandé à M. Parent de préciser sa pensée sur le devenir du comptable public.

Le Directeur Général n'est pas inquiet sur le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable mais a appelé à réformer la RPP. À la demande de l'ACP, la révision éventuelle du décret de 2008 est escomptée sur l'apurement des débits des comptables.

Il a loué les qualités des comptables publics en indiquant qu'elles pouvaient exister en dehors du statut actuel.

Il a annoncé un renforcement des moyens informatiques et indiqué que la priorité absolue de la DGFIP était le PAS.

Un plan d'incitation au départ des cadres de la DGFIP a été évoqué mais le Directeur Général n'entend pas le mettre en œuvre hors dispositif incluant l'ensemble de la fonction publique.

Bonne lecture

Laurence BERNARDIN



Bruno Parent, Lionel Le Gall





LES RAPPORTS ET ACTUALITES DU PRESIDENT

Lionel Le Gall

Lionel Le Gall a remercié pour leur présence l'assistance nombreuse et les représentants de l'ordre national des comptables publics du royaume du Maroc. L'AG a été précédée d'une AG extraordinaire qui a modifié les statuts de l'ACP pour permettre au président d'ester en justice et de délocaliser en région et dans les départements une AG annuelle ainsi couverte par une autorisation d'absence.

Le rapport d'activité du président a été adopté à l'unanimité.

Il a été rappelé que si les IDIV ont obtenu l'indice 1015 cette avancée était encore insuffisante dans le cadre du PPCR compte tenu des spécificités du métier de comptable public. D'autres fonctionnaires comme les professeurs des écoles ont obtenu l'indice HEA dans leur grille.

Les difficultés du mouvement unique des cadres ont également été évoquées. Elles sont en permanence dénoncées par l'ACP

mais non entendues par la DG qui préfère en traiter les conséquences plutôt que d'organiser successivement mouvement à équivalence puis mouvement à la promotion.

Si la séparation ordonnateur/comptable ne semble pas faire débat, la RPP a fait l'objet d'un groupe de travail dans lequel la DGFIP a essayé de faire prévaloir l'idée d'une responsabilité managériale.

Les réflexions sont encore en cours mais l'expérimentation des agences comptables SPL pour les collectivités les plus importantes va démarrer. Le comptable, pas forcément issu de la DGFIP, sera sous l'autorité de l'ordonnateur et les agents seront mis d'office en position de détachement. La collectivité devra assurer la rémunération de ces personnels.

Les indemnités de conseil que la DGFIP juge parfois archaïques font aussi l'objet de réflexions. Pourtant, les petites collectivités qui se sentent marginalisées par l'Etat ont besoin de l'expertise et du conseil de leur comptable. Le détricotage in extremis des fermetures programmées des trésoreries sous-dotées en personnel et l'avènement prochain du « zéro cash » ne sont pas non plus de nature à rassurer les élus.





LE RAPPORT FINANCIER ET LA VIE ASSOCIATIVE

Le rapport financier présenté par le trésorier Pierre Gamblin a aussi été adopté à l'unanimité. Les comptes ont été validés par les commissaires aux comptes Lydie Perrot-Lambert et Philippe Guillé. Ce dernier est désormais remplacé par Christine Couzette.

L'ACP a présenté son bilan et son compte de résultat qui présente un solde positif.

L'indépendance financière de l'ACP est garantie par les cotisations payées à plus de 84 % par voie dématérialisée et sans augmentation depuis 2014.

Un nouveau tarif de 45 € a été voté pour les IDIV non comptables ainsi que la suppression de la part départementale sur la cotisation des inspecteurs non comptables fixée à 30 € en 2016.

Le budget national reversera 10 € par adhérent non-comptable aux délégations départementales.

Laurent Rose Hano est intervenu pour rappeler que l'ACP est représentative de tous les comptables publics et que notre positionnement est différencié par rapport à celui des organisations syndicales.

Tous les grades de l'AFIP à l'inspecteur et tous les métiers sont présents au sein de l'association.

Enfin, l'ACP a souscrit auprès de l'AMF une assurance collective Multi garanties Professionnelles des Agents Publics (MPAP) pour couvrir les risques professionnels autres que la RPP. Cette assurance facultative est proposée à tous les adhérents de l'ACP pour 8 €/an.



Pierre Gamblin, Laurent Rose Hano



LES PRÉSENTATIONS

Nassima Zaïdi a présenté l'activité toujours dense de la vice-présidence réseau et management qui a participé à cinq audiences notamment sur les modalités de détachement des CSC et les mouvements locaux.

Des rapports ont aussi été rédigés sur l'encadrement intermédiaire des postes comptables et les conséquences de la défiliarisation.

La réduction constante des moyens humains de la DGFIP a bien sûr été au cœur des interventions.

Pascal Rampnoux a, lui, présenté les propositions simples et innovantes de l'ACP pour un nouveau classement des postes qui est important pour la carrière des comptables.

Le prochain classement aura lieu en 2022. Le projet de la DGFIP serait complexe et ne retiendrait pour l'instant, aucune des propositions de l'ACP.

Nous demandons un interclassement, une mise à jour annuelle des référentiels et le maintien des familles de postes comptables.

Le PAS a fait l'objet d'une présentation croisée avec Anne-Marie Klein et François Millet-Chambeau de la vice-présidence gestion fiscale et Pascal Claus de la vice-présidence gestion publique. Ont ainsi été évoqués les difficultés des SIP tant au niveau de l'accueil que des outils, des SIE dont la relation avec les entreprises et les collectivités locales n'est pas toujours aisée et des Trésoreries qui accompagnent des collectivités dont les éditeurs peuvent être en retard, les payes faites encore à la main et des calculs compliqués sur les indemnités d'élus.

La modification de la quotité saisissable calculée après déduction du PAS a bien sûr un impact sur le recouvrement de tous les postes comptables.

Nassima Zaïdi,
Pascal Rampnoux,
François Millet-Chambeau,
Anne-Marie Klein,
Pascal Claus





LES PRÉSENTATIONS

Pascal Clauss et Pierre Loustaunau ont présenté les actualités de la vice-présidence gestion publique riches en nouveautés. La dernière audience a porté sur les agences comptables du secteur public local et hospitalier.

Le pack ACP a été remis à la DG. Il comporte toutes les demandes récurrentes formulées par l'association depuis des années comme le solde automatique du compte 12, l'intégration R3 en automatique, la propagation des plans de poursuite, le décalage de l'heure de fermeture HELIOS et l'intégration des fonctionnalités d'OPALE et de CIRCL dans HELIOS pour n'en citer que quelques-unes.

Eric Demonfort est revenu sur le plan comptable M57 des plus importantes collectivités qui doit s'étendre ; le contenu et la présentation des annexes doivent aussi évoluer. Un équilibre doit être trouvé entre la rapidité de production du compte et sa qualité.

Denis Rousseau a ensuite évoqué la certification des comptes actuellement expérimentée par vingt-cinq collectivités dont le département du Rhône dont il est le payeur.

Ambre Chevallier est intervenue sur la veille juridique qu'elle exerce sur le secteur public local et pour laquelle elle publie des messages sur le réseau social.

Dominique Prieur participe actuellement à un groupe de travail sur l'information financière très éclatée et dont les données ne sont pas toujours exploitables. La généralisation du compte financier unique dans la sphère SPL pourrait permettre de normer les données financières. L'indice de qualité des comptes locaux devrait être en ligne à partir de 2020.



Pascal Clauss,
Pierre Loustaunau,
Denis Rousseau,
Ambre Chevallier,
Dominique Prieur



LES PRÉSENTATIONS

François Van Maele, comptable du PRS de Nîmes, a évoqué le rapport de la Mission Nationale d'Audit titré « L'efficacité des PRS ».

Ce rapport a le mérite de pointer les difficultés des PRS quant à leurs moyens et périmètre d'action déjà soulevées par l'ACP mais que refuse de reconnaître la DGFIP donc quid de leur existence ?

Michel Thomas a fait un point sur le secteur des amendes qui s'étoffe en permanence avec cette année l'ajout du Forfait Post Stationnement dont le prix est fixé par les collectivités locales. Les Amendes Forfaitaires Délictuelles ont vocation à désengorger les tribunaux mais pas les postes amendes dotés d'une application vieillissante, qui seront impactés par le zéro cash et la mutualisation du recouvrement forcé en cours d'expérimentation.

Alain Paccianus a présenté l'actualité des SPF, SPFE et SDE marquée par des comptes d'imputation provisoire trop importants pour la DG, le report de Fidji recouvrement et la délocalisation des brigades de renfort. A terme, la DGFIP souhaite avoir 120 SPF au niveau national.

Tous les rapports et comptes rendus sont en ligne sur le site de l'ACP ainsi que les vidéos des présentations faites lors de l'AG.



François Van Maele,
Michel Thomas,
Alain Paccianus



LES PARTENAIRES ET INVITES

Jean Luc Nodenot, Guylaine Assouline, Rachid Feddal, Driss Laktami, Tahar Madghri Alaoui

Jean Luc Nodenot, Président de l'AMF, a présenté l'évolution de la sinistralité de la RPP pour 2018.

La tendance à la hausse des années précédentes apparaît maîtrisée ce qui laisse augurer une progression modérée des tarifs pour 2019.

Il a indiqué avoir informé le DGFIP que l'AMF n'assurerait pas les agents comptables « expérimentateurs » placés sous l'autorité des ordonnateurs des collectivités importantes eu égard aux risques découlant de ce nouveau statut.

L'AFCM était représentée par sa Présidente nouvellement élue Mme Guylaine Assouline.

Nos amis de l'Ordre National des Comptables Publics du Royaume du Maroc ont honoré notre assemblée de leur présence durant ces deux jours.

Le Président Driss Laktami est intervenu à la tribune pour se féliciter du partenariat conclu avec l'ACP au mois de mars. Il était accompagné du vice-président de l'ONCP Tahar Madghri Alaoui et de Rachid Feddal receveur comptable de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects à Tanger.

La BFM était présente à nos côtés et le renouvellement de la convention de notre partenariat a été signée entre Lionel Le Gall et Médéric Monestier Directeur Général de la BFM.



Pascal Savini, Directeur de la société Avancenet hébergeur et administrateur du site internet de l'ACP, était également parmi nous.



LES ÉLECTIONS



Jean Louis Puëll a, orchestré avec efficacité les élections pour le renouvellement de la moitié des 32 membres que compte le conseil d'administration.

Un grand merci aux votants mais aussi aux adhérents de l'ACP qui se sont relayés pendant deux jours pour la tenue de ces élections et dépouillements.



Jean-Louis Puëll

Après la proclamation des résultats, le nouveau conseil s'est retiré pour désigner les membres du nouveau bureau. Lionel Le Gall, reconduit dans ses fonctions de Président, a présenté le bureau dans lequel deux nouveaux membres ont fait leur entrée.

Hubert Brothier remplace Anne Marie Klein en qualité de vice-président délégué à la fiscalité et Laurence Bernardin

devient secrétaire générale adjointe à la place de Marc Antoine Vitté qui reste membre du CA.

La liste des membres du CA et du bureau ainsi que leurs photos sont en ligne sur le site de l'ACP. Les vidéos, photos et comptes rendus de l'AG sont également en ligne.

